

Mesure 4.1

Réduire la vulnérabilité du matériel d'irrigation



Efficacité face au risque



Coût financier de la mesure



Contrainte de travail induite

▶▶ OBJECTIF

Limiter les dégâts sur le matériel d'irrigation ainsi que sur le réseau hydraulique de l'exploitation.

SPÉCIFICITÉS

Système de production concerné	Productions irriguées			
Qui met en œuvre la mesure ?	Exploitant			
A quel moment la mesure doit-elle être mise en œuvre ?	Dès aujourd'hui	Après la crue		
Quelle est la période de crue concernée par la mesure ?	Crue d'automne	Crue d'hiver	Crue de printemps	Toutes les périodes

▶▶ DESCRIPTION

Cette mesure consiste à prévoir la possibilité d'évacuer le matériel d'irrigation des surfaces de culture (canalisations). En cas de crue, les tuyaux peuvent en effet être emportés par le courant, être endommagés et favoriser la formation d'embâcle.

Il faut pour cela prévoir la main-d'oeuvre et les moyens de transport suffisants ainsi qu'un lieu de stockage hors zone inondable. Il faut veiller à ce que le transport soit minimisé en disposant d'un véhicule le plus grand possible pour limiter les trajets. Si on ne peut évacuer ce matériel pendant le délai d'alerte, a minima on remplira les tuyaux d'eau, quand cela est possible, afin de les alourdir.

En ce qui concerne les stations de pompage, quand cela est possible, on veillera à implanter ou transférer les forages hors zone inondable. Dans le cas contraire, il est recommandé de prévoir la possibilité de couvrir les forages situés en zone inondable afin qu'ils ne s'ensablent pas en cas d'inondation ainsi que de réhausser de manière permanente les moteurs ou de les démonter pendant le délai d'alerte.

En fin de campagne il est conseillé de les démonter.

Concernant le réseau d'irrigation de l'exploitation, il serait souhaitable de favoriser un système de canalisations enterrées, lorsque cela est possible, afin de le protéger.

▶▶ INTÉRÊT EN CAS D'INONDATION

L'intérêt de cette mesure est la réduction des dommages directs sur le matériel d'irrigation.

Les canalisations enterrées ne nécessitent pas d'évacuation ; un gain de temps et de main-d'oeuvre est ainsi réalisé au moment de l'alerte.

▶▶ CONTRAINTES INDUITES

L'évacuation du matériel d'irrigation des surfaces de culture implique un temps d'organisation et de planification.

L'enfouissement des canalisations représente un coût et une charge de travail supplémentaires au moment de l'installation. Le prix d'achat des canalisations à enterrer est plus élevé que celui des canalisations aériennes, un diamètre supérieur étant nécessaire.

▶▶ TÉMOIGNAGES

En Indre et Loire, certains exploitants ont installé leurs stations de pompage hors d'eau ce qui leur a permis de ne pas avoir de dégâts lors de la crue de 2001.